NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
GENERALE

T/PET.5/641/Add.1
5 août 1955
ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE NEW-BELL BAS-FOND CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
Section camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain
Comité de New Bell Bas-Fond, Douala

A Monsieur le Secrétaire Général de l'ONU
à NEW YORK (USA)

Monsieur le Secrétaire Général,

Le comité de base de l'UPC de New Bell Bas-Fond, réuni ce jour au maquis, 4 Juillet 1955, après avoir passé en revue la politique de répression féroce que dirige le représentant de l'autorité administrante Roland Pré à travers le territoire du sud au nord et de l'est à l'ouest, politique dont le triste bilan demeure plus de 5.000 morts, blessés ou disparus, plus de 30.000 personnes sans logement dispersées dans les forêts sans moyens de vie, plus de 10.000 domiciles détruits et pillés pouvant évaluer à plus de 100 milliards de francs, des milliers de détenus politiques déportés au nord Cameroun où ils souffrent de la dysenterie, tous les dirigeants de l'UPC, JDC, CGT et UDEFEC sous le coup de mandat d'arrêt.

Le comité de l'UPC de New Bell Bas-Fond, après avoir condamné énergiquement la politique de Roland Pré, gouverneur des colonies depuis son arrivée, attire la haute (attention) de l'ONU sur la violation flagrante de la Charte des Nations Unies par le gouvernement français qui vient de faire usage de ses armes, après avoir eu plusieurs avions de renforts militaires de Tchad, Bouar, Cubangui Chari et de Brazzaville contre le peuple camerounais qui lutte pour son unité et son indépendance immédiates dans la Charte des Nations Unies.

55-19767

Le comité de l'UPC approuve une fois de plus la PROCLAMATION COMMUNE des mouvements progressistes camerounais signée le 22 Avril 1955 et l'emblème national adopté par le peuple camerounais.

Demande à l'ONU de prendre ses responsabilités suivant l'article 76 de sa Charte pour hâter le départ sans délai de l'administration française de notre pays, afin de reconnaître notre Indépendance nationale et totale. L'ONU ne doit plus attendre, autrement le gouvernement français ne manquera de tuer massivement nos compatriotes. Demande au Secrétaire Général de l'ONU d'intervenir pour que soit libre le franchissement postal, et que le mandat d'arrêt soit annulé sur les dirigeants des mouvements progressistes, ainsi que la libération pure et simple de détenus politiques.

Dans l'espoir que l'ONU prendrait ses responsabilités pour imposer la reconnaissance de notre indépendance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre haute considération distinguée.

Douala, le 4 Juillet 1955

P. Le Comité de l'UPC de New-Bell Bas-Fond

Le Secrétaire :

Marc Foko Kouam

(s.)